

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 368-2021 modifiant le règlement numéro 346-2019 décrétant une dépense et un emprunt pour effectuer des travaux de rénovation sur le site de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin-Lac-Carré**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 18 mars 2021, est **entré en vigueur le 7 juillet 2021** suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 juin 2021.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 7 juillet 2021.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances